Publications périodiques

Comptes annuels

BAKIA SCA

Société en commandite par actions au capital de 152.449,02 Euros
Siège social : 13, Place Floquet – 64220 Saint-Jean Pied de Port
317 706 323 R.C.S. Bayonne.

Exercice du 1er janvier au 31 décembre 2019.

I. — Bilan consolidé.
(En milliers d'Euros.)

Actif	31/12/2019	31/12/2018
Opérations interbancaires et assimilées	48 820	31 007
Opérations avec la clientèle	258 605	250 519
Opérations de crédit-bail et assimilées		
Obligations, actions, autres titres à revenu fixe et variable	275 546	224 331
Participations, parts dans les entreprises liées, autres titres détenus à LT	1 614	2 768
Immobilisations corporelles et incorporelles	7 974	7 972
Écarts d'acquisition		
Compte de régularisation et actifs divers	8 097	9 220
Total de l'actif	**600 655**	**525 817**

Passif	31/12/2019	31/12/2018
Opérations interbancaires et assimilées	2 372	1 981
Opérations avec la clientèle	523 708	452 436
Dettes représentées par un titre		
Comptes de régularisation et passif divers	4 913	3 930
Écarts d'acquisition		
Provisions pour risques et charges	989	979
Dettes subordonnées		
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)	1 000	1 000
Intérêts minoritaires	905	927
Capitaux propres part du groupe (Hors FRBG)	66 768	64 565
Capital souscrit	152	152
Primes d'émission		
Réserves consolidées et autres	62 420	61 367
Résultat de l'exercice (+ / -)	4 196	3 045
Total du passif	**600 655**	**525 817**

Hors-bilan	31/12/2019	31/12/2018
1. Engagements donnes de l'activité bancaire	**143 513**	**116 433**
Engagements de financement	72 006	71 145
Engagements en faveur d'établissements de crédit		
Engagements en faveur de la clientèle	72 006	71 145
Engagements de garantie	49 190	45 288
Engagements en faveur d'établissements de crédit	942	
Engagements d'ordre de la clientèle	47 942	44 984
Engagements douteux	306	304
Engagements sur titres	22 317	
Titres acquis avec faculté de rachat ou de reprise Titres à livrer	22 317	
Autres engagements donnés		
2. Engagements reçus de l'activité bancaire	**160 242**	**6 620**
Engagements de financement		
Engagements reçus d'établissements de crédit		
Engagements reçus de la clientèle		

Engagements de garantie (1)	136 818	5 814
Engagements reçus d'établissements de crédit	5 220	5 814
Engagements reçus de la clientèle (2)	131 598	-
Engagements sur titres	22 810	
Titres acquis avec faculté de rachat ou de reprise Titres à recevoir	22 810	
Autres engagements	613	806
Autres valeurs reçues en garantie	613	806

(1) : Les engagements de garantie s'élevaient à 76 917,9 K€ au 31/12/18 (et non 5 814,3 K€)
(2) : Les engagements reçus de la clientèle s'élevaient à 71 103,6 K€ au 31/12/18 (et non Néant)

II. — Compte de résultat consolidé.

(En milliers d'Euros)	31/12/2019	31/12/2018
+ Intérêts et produits assimilés	9 920	10 318
Intérêts et charges assimilées	-603	-592
+ Produits sur opérations de location simple	51	15
Charges sur opérations de location simple		
+ Revenus des titres à revenu variable	2	2
+ Commissions nettes	6 933	6 126
+ / - Gains ou pertes s/opérations des portefeuilles de négociation	4	4
+ / -Gains ou pertes s/opérations des portefeuilles de placement et assimilés	5 324	2 126
+ Autres produits d'exploitation bancaire	309	103
Autres charges d'exploitation bancaire	-16	-48
+ / - Produits nets des autres activités		
Produit net bancaire	**21 923**	**18 054**
Charges générales d'exploitation	-13 936	-12 595
Dotations aux amortissements et aux provisions s/immob. incorporelles et corporelles	-1 131	-1 067
Résultat brut d'exploitation	**6 857**	**4 392**
+ / - Coût du risque	-299	-186
Résultat d'exploitation	**6 558**	**4 205**
+ / - QP dans le résultat net des entreprises mises en équivalence		
+ / - Gains ou pertes s/actifs immobilisés	8	252
Résultat avant impôt	**6 566**	**4 457**
+ / - Résultat exceptionnel		
Impôt sur les bénéfices	-2 302	-1 362
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition		
Dotations de FRBG et provisions réglementées		
+ Reprises de FRBG et provisions réglementées		
+ / - Intérêts minoritaires	-68	-50
Résultat net part du groupe	**4 196**	**3 045**
Nombre d'actions	2 000	2 000
Résultat par action (*)	2,10	1,52
Résultat dilué par action (*)	2,10	1,52

(*) Rubriques servies par les sociétés par actions

III. — Annexe aux comptes consolidés.

L'annexe est complète et commente l'information donnée par le bilan, le hors bilan et le compte de résultat.

I. – Faits caractéristiques de l'exercice.

Au cours de l'exercice écoulé, notre société a cédé sa participation dans la société Mondobrain Inc. dont le siège social est à Alexandria-Etats Unis (Virginie), société d'informatique, start-up d'intelligence artificielle créée en 2014. Notre société détenait 389,350 actions de cette société (sur un total de 17.199,599 actions composant le capital social de Mondobrain), pour un prix de souscription total de 1.627.293,59 € ; ce qui représente 2,26% de son capital. La cession a été réalisée au prix de souscription.

La société BAMI, filiale de BAKIA, avait entrepris en 2015 de remplacer son système d'information de « core banking » via le déploiement d'un progiciel unique. Les sommes inscrites à l'actif à ce titre, s'élèvent à 3,4 M€. L'abandon de ce projet a conduit la société, dans le cadre d'une procédure lancée en 2019, à demander le remboursement de la totalité des sommes qu'elle a engagées auprès de l'éditeur.

II. – Evénements postérieurs à la clôture de l'exercice.

Depuis mars dernier, l'émergence et l'expansion du Covid-19 début 2020 ont affecté les activités économiques et commerciales en France mais aussi, à une échelle plus large, l'environnement économique mondial. Des mesures rigoureuses pour contenir la vitesse de propagation du virus ont été mises en place en France et dans les autres pays touchés par le Covid-19.

La société BAMI, filiale de BAKIA, a mis en place une surveillance étroite afin de mesurer les impacts éventuels sur la poursuite opérationnelle de ses activités, les conséquences d'une dégradation de l'environnement macro-économique, les variations de valeur des actifs financiers et les expositions résultant des contrats de crédit.

Compte tenu du caractère récent de l'épidémie et des mesures annoncées par le gouvernement pour aider les entreprises, la banque n'est toutefois pas en capacité d'en apprécier l'impact chiffré éventuel.
Il s'agit d'un événement postérieur à la clôture n'ayant pas eu d'impact sur les comptes consolidés au 31 décembre 2019.

III. – Changements de méthodes comptables et comparabilité des comptes.

Aucun changement de méthode comptable n'a été opéré dans les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

L'annexe a été complétée par une information sur les engagements reçus de la clientèle (cf. Hors bilan) et un classement plus approprié des titres de FCT a été opéré (cf. note 8).

Conformément à la réglementation, les principales méthodes comptables et les informations significatives permettant d'avoir une juste appréciation du patrimoine et de la situation financière du groupe sont présentées dans l'annexe aux comptes consolidés.

IV. – Périmètre et méthodes de consolidation.

A. Principe de consolidation et présentation des comptes. — Les comptes consolidés regroupent les comptes de la SCA BAKIA et de ses filiales et participations ont été établis et présentés conformément au règlement du Comité de la Réglementation Comptable (CRC) n° 99-07 du 1er janvier 2017 relatif aux règles de consolidation des entreprises relevant du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière (CRBF), qui intègre les modifications apportées par les règlements : - *CRC n° 2000-04 du 4 juillet 2000, - CRC n° 2005-05 du 3 novembre 2005, - CRC n° 2000-08 du 7 décembre 2000, - CRC n° 2002-05 du 12 décembre 2002, - CRC n° 2004-04 du 4 mai 2004, - CRC n° 2005-02 du 3 novembre 2005, - CRC n° 2008-04 du 3 avril 2008, - CRC n° 2008-13 du 4 décembre 2008, - CRC n°2009-09 du 3 décembre 2009, - ANC n°2010-05 du 7 octobre 2010, - ANC n°2015-08 du 23 novembre 2015, - ANC n° 2016-10 du 12 décembre 2016.*

B. Périmètre de consolidation :

Société	Capital (€)	% De contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation
BAKIA SCA	152.449	100 %	100 %	Société consolidante
BAMI SA	30.000.000	98,50%	98,50 %	Intégration globale
BAMI COMMUNICATION	38.112	100 %	100 %	Intégration globale
SCI MARCADAL	10.000	100 %	99,97 %	Intégration globale
SCI IPARTOKI	10.000	100 %	99,99 %	Intégration globale
SCI URGAIN	10 000	100 %	98,52 %	Intégration globale

Seule une acquisition complémentaire de titres BAMI a eu lieu au cours de l'exercice portant le pourcentage de détention de 98,47% à 98,50%.

Les sociétés : SCI UDABERRI et Sas U'WINE, n'entrent pas dans le périmètre de consolidation en raison de l'absence de contrôle ou d'influence exercés directement ou indirectement par les sociétés membres du groupe sur celle-ci.

Les titres de BlackFin n'entrent pas non plus dans le périmètre de consolidation, s'agissant d'un fonds acquis dans l'objet de placement et non d'exercice d'une quelconque influence sur la gestion.

Il n'existe pas non plus d'options détenues par le groupe permettant une prise de contrôle de ces sociétés.

C. Méthode de consolidation.

Les sociétés intégrées dans le périmètre de consolidation sont contrôlées de manière exclusive, y compris les entreprises à structure de compte différente dont l'activité se situe dans le prolongement de celle de l'entreprise consolidante.

Les comptes de ces sociétés sont consolidés par la méthode de l'intégration globale. Cette méthode consiste à :
- — intégrer dans les comptes de l'entreprise consolidante les éléments du bilan et du résultat de l'entreprise consolidée après retraitements éventuels ;
- — éliminer les opérations et comptes les concernant réciproquement ;
- — répartir les capitaux propres et le résultat entre les intérêts de l'entreprise consolidante et les intérêts des autres sociétés ou actionnaires, dits « intérêts minoritaires ».

D. Retraitements et éliminations :

1. Elimination des opérations intra-groupe. — Afin de présenter sur une même base économique les comptes des sociétés consolidées, ceux- ci font l'objet de divers retraitements conformément aux principes comptables. Les comptes réciproques entre sociétés intégrées, ainsi que les pertes et profits, résultant d'opérations à l'intérieur du groupe, sont éliminés.

2. Ecarts d'acquisition. **—** Suite à la modification du code de commerce de 2015 résultant de la transposition en droit français de la directive comptable européenne de 2013, seuls les écarts d'acquisition dont la durée d'utilisation est limitée restent amortissables sur cette durée.

Les écarts d'acquisition ne sont plus systématiquement amortissables, en contrepartie s'impose un test de dépréciation au moins une fois par exercice pour les écarts non amortis.

L'historique des écarts d'acquisition positifs et négatifs sont inscrits respectivement à l'actif et au passif sous la rubrique « écart d'acquisition ». Ils ont été amortis linéairement sur une période n'excédant pas 20 ans. Les écarts d'acquisition sont constatés à la date d'acquisition des titres de sociétés consolidées, et sont constitués par le solde non affecté à un poste de bilan de la différence entre le prix de revient des titres et la quote-part de situation nette correspondante.

3. Impositions différées. — Conformément aux dispositions du décret du 23 mars 1967 complétés par le règlement R-02, des impôts différés ont été calculés selon la méthode du report variable. Les impositions différées constitutives de créances ont été classées au bilan dans le poste « Comptes de régularisation et actifs divers ». Celles représentatives d'une dette ont été affectées au bilan dans le poste « Comptes de régularisation et passifs divers ».

Les impôts différés résultent des retraitements suivants :
- — Décalage temporaire entre la constatation comptable d'un produit ou d'une charge et son inclusion dans le résultat fiscal d'un exercice ultérieur,
- — Retraitements de consolidation,
- — Distributions prévues entre les entreprises consolidées.

4. Provisions de nature fiscale. — Les provisions réglementées sont retraitées afin de neutraliser l'incidence en compte de résultat d'écritures comptabilisées en vertu de la seule application d'une disposition d'ordre fiscal (provision pour crédits à moyen et à long terme consentis par les établissements de crédit, amortissements dérogatoires).

V. – Principes comptables et méthodes d'évaluation.

Les opérations sont enregistrées dans le respect des règles et principes comptables applicables aux établissements bancaires.

1. Portefeuille titres. — Les opérations sur titres de transaction, de placement et d'investissement sont comptabilisées conformément aux articles 2311-1 à 2391-1 du règlement ANC 2014-07 en substitution du règlement CRBF n°90-01 modifié par le règlement CRC n° 95-04 du 21 juillet 1995 et les règlements n°2000-02 du 4 juillet 2000, n°2002-01 du 12 décembre 2002, n°2005-01 du 3 novembre 2005, relatif à la comptabilisation des opérations sur titres modifié par les règlements CRC 2008-07 du 3 avril 2008 et 2008-17 du 10 décembre 2008.

Conformément à ces règlements, ont été classés sous la rubrique "Opérations sur titres" tous les titres achetés dans le cadre de ses interventions habituelles :
- — selon leur nature : titres à taux d'intérêt fixe, à taux d'intérêt variable, obligations assimilables du trésor, titres à revenu fixe et titres à revenu variable.
- — selon le portefeuille de destination en fonction de l'intention de gestion : titres de transaction, titres de placement, titres d'investissement, titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme.

Les règles d'évaluation et de classement sont ainsi présentées de la manière suivante :

a. Titres de transaction : Ce sont les titres qui, à l'origine, sont acquis ou vendus avec l'intention de les revendre ou de les racheter à court terme. Ces titres sont inscrits au bilan à leur prix d'acquisition, hors frais d'acquisition. Ils sont négociables sur un marché liquide avec des prix de marché accessibles aux tiers. A la clôture, ces titres sont évalués au prix du marché du jour le plus récent ; les variations qui en résultent sont portées dans le compte de résultat.

Au 31 décembre 2019, le groupe ne détient aucun titre de cette nature.

b. Titres de placement : Ce sont les titres qui ne sont inscrits ni parmi les titres de transaction, ni parmi les titres d'investissements, ni parmi les autres titres détenus à long terme, les titres de participation et les parts dans les entreprises liées.

Actions et autres titres à revenu variable :
Ces titres sont inscrits à leur coût d'achat hors frais d'acquisition ou à leur valeur d'apport. A la clôture de l'exercice, les moins-values latentes ressortant de la différence entre la valeur comptable et le prix de marché des titres font l'objet d'une dépréciation. Celle-ci est appréciée par ensembles homogènes de titres, sans compensation avec les plus-values constatées sur les autres catégories de titres. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées. Les revenus attachés aux actions classées en titres de placement (dividendes) sont portés au compte de résultat dans la rubrique « Revenus des titres à revenu variable ».

Au cours de l'exercice 2019, les moins-values sur nos titres OPCVM, ressortant de la différence entre la valeur comptable et le prix de marché des titres, ont fait l'objet d'une provision dont la variation correspond à une reprise nette de 608.3 K€.

Obligations et autres titres à revenu fixe :
Ces titres sont inscrits au bilan à leur prix d'acquisition hors coupon couru et hors frais d'acquisition. A la date de clôture de l'exercice, les intérêts courus à percevoir attachés aux obligations et autres titres à revenu fixe de placement sont portés dans un compte de créances rattachées en contrepartie du poste « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat. Les différences éventuelles entre les prix d'acquisition et les valeurs de remboursement (primes si elles sont positives, décotes si elles sont négatives) sont étalées sur la durée de vie des titres concernés. L'étalement est effectué par application de la méthode actuarielle.

A la clôture de l'exercice, les moins-values latentes ressortant de la différence entre la valeur comptable (corrigée des amortissements et reprises des décotes ou primes) et le prix de marché des titres font l'objet d'une dépréciation. Celle-ci est appréciée par ensembles homogènes de titres, sans compensation avec les plus-values constatées sur les autres catégories de titres. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Un ensemble homogène est composé de titres à revenu fixe qui présentent de façon stable une sensibilité aux variations de taux d'intérêt à peu près équivalente, en valeur absolue, à celle des autres titres du même ensemble.

Au cours de l'exercice 2019, les moins-values sur nos obligations, ressortant de la différence entre la valeur comptable et le prix de marché des titres, ont fait l'objet d'une provision dont la variation correspond à une reprise nette de 173.2 K€.

c. Titres d'investissement : Ce sont des titres à revenu fixe acquis avec l'intention de les détenir de façon durable, en principe jusqu'à l'échéance et pour lesquels le groupe BAKIA en a la capacité, en disposant notamment de la capacité de financement nécessaire et en n'étant soumis à aucune contrainte existante juridique ou autre qui pourrait remettre en cause leur intention de détenir les titres d'investissement jusqu'à leur échéance. Ils sont comptabilisés à leur date d'acquisition selon les mêmes règles que celles applicables aux titres de placement. Il en est de même pour ce qui concerne l'écart éventuel entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement des titres, ainsi que pour les intérêts courus attachés à ces derniers.

Au 31 décembre 2019, aucune dépréciation n'a été provisionnée.

d. Titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme : Il s'agit d'une part des Titres de participation et parts dans les entreprises liées dont la possession durable est estimée utile à l'activité du groupe BAKIA parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice ou d'en assurer le contrôle.

Il s'agit d'autre part des Autres titres détenus à long terme, acquis dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice mais sans influence sur elle en raison du faible pourcentage de droits de vote détenus.

Les titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme sont comptabilisés à leur coût d'achat, hors frais d'acquisition. Les revenus attachés à ces titres (dividendes) sont portés au compte de résultat dans la rubrique « Revenus des titres à revenu variable ».

A la clôture de l'exercice, ils font individuellement l'objet d'une dépréciation lorsque leur valeur d'utilité est inférieure au coût historique. La valeur d'utilité est appréciée notamment au regard de l'utilité de ces entreprises pour l'établissement (caractère stratégique, volonté de soutien ou de conservation) et de critères objectifs (actif net comptable, actif net réévalué, éléments prévisionnels).

Au 31 décembre 2019, aucune dépréciation n'a été constatée.

2. Immobilisations et amortissements. — Les immobilisations figurent à l'actif du bilan pour leur coût historique, diminué des amortissements cumulés.

Les immobilisations corporelles et incorporelles incluent des actifs corporels et incorporels acquis séparément. Lorsque les composants d'un actif corporel ont des durées d'utilité différentes, ils sont comptabilisés séparément et amortis sur leur durée d'utilité propre.

Le groupe amortit ses immobilisations en appliquant des taux d'amortissement calculés suivant le seul mode linéaire appliqué à la durée d'utilité estimée.

Actifs concernés	Méthode d'amortissement	Durée
Bâtiments : gros œuvre	Linéaire	de 30 à 40 ans
Bâtiments : second œuvre	Linéaire	de 20 à 50 ans
Bâtiments : équipements techniques	Linéaire	de 15 à 20 ans
Bâtiments : finitions	Linéaire	de 8 à 10 ans
Mobiliers	Linéaire	de 5 à 10 ans
Matériels de bureau et informatique	Linéaire	de 3 à 5 ans
Matériels de transport	Linéaire	5 ans
Logiciels	Linéaire	de 1 à 5 ans
Terrains	N/A	N/A
Droits au bail, fonds de commerce	N/A	N/A

Le groupe détermine à la clôture de chaque exercice, s'il existe des indices de pertes notables de valeur des immobilisations incorporelles et corporelles. S'il existe un quelconque indice, un test de perte de valeur est effectué afin d'évaluer si la valeur comptable de l'actif est supérieure à sa valeur actuelle, définie comme la valeur la plus élevée entre la juste valeur de vente diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité (l'évaluation de la valeur d'utilité d'un actif s'effectuant généralement par actualisation des flux de trésorerie futurs générés par cet actif).

Lorsque la valeur actuelle d'un actif est inférieure à sa valeur nette comptable, une dépréciation est enregistrée au compte de résultat. Lorsque la valeur actuelle redevient supérieure à sa valeur comptable, la dépréciation antérieurement constatée est reprise au compte de résultat.

Aucune provision pour dépréciation d'actifs n'a été constituée à la clôture de l'exercice.

3. Créances sur la clientèle. — Les créances sur la clientèle comprennent les concours distribués aux agents économiques autres que les établissements de crédit. Ces créances sont enregistrées au bilan à leur valeur nominale nette des provisions constituées sur risque de crédit.

Le suivi des créances détenues sur la clientèle s'appuie sur un système de notation interne des contreparties. La notation interne s'effectue principalement par équivalence à la cotation Banque de France, qui est un outil d'évaluation externe à la banque, et lorsque la concordance n'est pas applicable par la prise en compte d'une série de critères discriminants et déterminants permettant de couvrir les différents cas de figure représentant notre clientèle.

Notre grille de notation interne reflète la qualité de la contrepartie de la façon suivante :
- A : Très bonne
- B : Forte
- C : Assez forte
- D : Acceptable
- D1 : Faible
- E : Très faible
- F : Critique
- G1 : douteux avec espoir de recouvrement
- G2 : douteux avec recouvrement incertain

Cette notation fait l'objet de deux mises à jour annuelles systématiques (pour les notations déterminées par équivalence), et d'un contrôle et d'une validation annuels par le Département Engagements (pour les notations déterminées par les critères internes).

Conformément aux articles 2211-1 à 2251-13 du règlement ANC 2014-07, les créances douteuses sont constituées de l'ensemble des encours échus et non échus, garantis ou non, dus par les débiteurs dont un engagement au moins présente un risque de crédit avéré. Un risque est avéré dès lors qu'il est probable que l'établissement ne percevra pas tout ou partie des sommes dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie, nonobstant l'existence de garantie ou de caution. Le déclassement en encours douteux s'opère en particulier systématiquement lorsqu'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les crédits immobiliers et neuf mois pour les créances sur les collectivités locales).

Par application du principe de contagion, la classification en douteux d'une créance entraîne celle de l'ensemble des encours et des engagements relatifs au débiteur.

Par ailleurs, le groupe applique les dispositions du règlement 2014-07. Au sein de l'encours douteux, les créances douteuses compromises sont celles dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé. Sont en particulier identifiées comme telles les créances déchues de leur terme et les créances qui sont douteuses depuis plus d'un an, sauf si le passage en perte à terme n'est pas envisagé (par exemple, celles pour lesquelles les clauses contractuelles sont respectées ou celles assorties de garanties permettant leur recouvrement).

Lorsque ses droits en tant que créancier sont éteints, l'établissement de crédit sort les encours concernés de ses actifs par la contrepartie d'un compte de perte. Les dépréciations antérieurement constituées font alors l'objet d'une reprise.

Les créances douteuses sont réinscrites en encours sain quand les règlements reprennent de façon régulière pour les montants correspondant aux échéances contractuelles d'origine et lorsque la contrepartie ne présente plus de défaillance.

Les créances qui sont restructurées (hors restructurations commerciales) sont identifiées dans une sous-catégorie spécifique jusqu'à leur échéance finale. Celles restructurées, à des conditions hors marché, font l'objet d'une décote représentative de la valeur actuelle de l'écart d'intérêt futur.

Les dépréciations sur créances douteuses couvrent les pertes prévisionnelles, calculées en valeur actualisée par différence entre les capitaux restant dus et les flux prévisionnels. Le risque est apprécié créance par créance en prenant en considération la situation financière de la contrepartie, ses perspectives économiques, les garanties appelées ou susceptibles de l'être sous déduction des coûts liés à leur réalisation, l'état des procédures en cours.

Par ailleurs, le montant des dépréciations ne peut être inférieur aux intérêts enregistrés sur les en-cours douteux et non encaissés. Les provisions concernant les engagements par signature et les litiges avec la clientèle sont inscrits au passif du bilan en « provisions pour risques et charges ».

Au compte de résultat, les dotations et reprises de dépréciations et provisions, les pertes sur créances irrécouvrables, les récupérations sur créances amorties, l'effet de l'actualisation des flux futurs sur les pertes prévisionnelles et les décotes calculées sur les créances restructurées ayant un caractère douteux sont regroupés dans la rubrique « Coût du risque ». Il en est de même pour les reprises de dépréciation des créances douteuses et douteuses compromises ainsi que pour l'amortissement de la décote (sur les créances restructurées ayant un caractère douteux) liées au passage du temps.

En revanche, la décote constatée lors de la restructuration d'une créance inscrite en encours sain ainsi que son amortissement du fait du passage du temps sont réintégrées sur la durée de vie dans la marge d'intérêt.

4. Provisions pour risques et charges. — Ce poste recouvre les provisions :
- pour risques de contrepartie,
- pour risques de change,
- pour litiges,
- pour engagements sociaux.

Ces provisions, nettement précisées quant à leur objet mais dont la réalisation et le montant sont incertains, résultent d'évènements survenus ou en cours à la date de clôture de l'exercice.

5. Impôt sur les bénéfices, fiscalité latente. — La charge d'impôt comprend :
- l'impôt courant de l'exercice au taux de 31 % auquel s'ajoute la contribution sociale de 3,3 % ;
- les impôts différés actifs et passifs calculés selon la méthode du report variable.

Les impositions différées actives et passives ont été identifiées au bilan et au compte de résultat consolidé. La méthode retenue consiste à comptabiliser le décalage temporaire d'imposition directement en créance ou en dette. Les impositions différées actives ne sont toutefois comptabilisées que s'il existe une probabilité raisonnable de récupération de cet impôt dans les délais légaux impartis.

Les impôts différés ne font pas l'objet d'actualisation compte tenu des incertitudes relatives aux dates de retournement.

6. Engagements sur les contrats d'épargne logement. — Les comptes et les plans d'épargne-logement proposés à la clientèle de particuliers (personnes physiques) dans le cadre de la loi n° 65-554 du 10 juillet 1965 associent une phase de collecte de ressources sous forme d'épargne rémunérée et une phase d'emploi de ces ressources sous forme de prêts immobiliers, cette dernière phase étant réglementairement conditionnée, et dès lors indissociable, de la phase de collecte. Les dépôts ainsi collectés et les prêts accordés sont enregistrés au coût amorti.

Ces instruments génèrent pour le groupe BAKIA des engagements de deux natures : une obligation de prêter au client dans le futur à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat et une obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée.

Les engagements aux conséquences défavorables pour le groupe BAKIA font l'objet de provisions présentées au passif du bilan et dont les variations sont enregistrées en Produit net bancaire au sein de la marge d'intérêt. Ces provisions ne sont relatives qu'aux seuls engagements liés aux comptes et plans d'épargne-logement existants à la date de calcul de la provision.

Les provisions sont calculées sur chaque génération de plans d'épargne-logement d'une part, sans compensation entre les engagements relatifs à des générations différentes de plans d'épargne-logement, et sur l'ensemble des comptes d'épargne-logement qui constitue une seule et même génération d'autre part.

Une provision est constituée dès lors que les résultats futurs prévisionnels actualisés sont significativement négatifs pour une génération donnée. Ces résultats sont mesurés par référence aux taux offerts à la clientèle particulière pour des instruments d'épargne et de financement équivalents, en cohérence avec la durée de vie estimée des encours et leur date de mise en place.

Aucune provision n'a été constituée à la clôture de l'exercice.

7. Engagements sociaux :

a. Engagements de retraite : Il existe divers régimes de retraites obligatoires auxquels adhérent les employeurs et les salariés des sociétés du groupe. Ces engagements sont couverts par des cotisations prises en charge au fur et à mesure de leur versement à des organismes de retraite indépendants qui gèrent ensuite le paiement des pensions. Les sociétés du groupe n'ont en général aucun autre passif que les cotisations dues, à l'exception du financement des dépenses définies à l'article 3 de l'accord professionnel du 13 septembre 1993, sur les retraites complémentaires du personnel des banques.

b. Indemnités de fin de carrière : Les indemnités de fin de carrière sont considérées comme des avantages à prestations définies, ressortant de la catégorie des avantages postérieurs à l'emploi. Ces indemnités ne sont dues que si le salarié est présent dans l'entreprise au moment de son départ à la retraite. Dans le cas d'un départ avant cette date, il ne percevra pas ces indemnités.

8. Médailles du travail. — Les médailles du travail sont considérées comme des avantages à prestations définies, ressortant de la catégorie des avantages à long terme. Elles sont assorties de gratifications qui ne sont dues que si le salarié est présent dans l'entreprise au moment de l'obtention de la médaille du travail. Dans le cas d'un départ avant cette date, il ne percevra pas ces gratifications.

Conformément à la recommandation n° 2013-02 publiée le 7 novembre 2013 par l'Autorité des Normes Comptables (ANC) relative aux règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires, pour les comptes annuels et les comptes consolidés établis selon les normes comptables françaises :

a) les indemnités de fin de carrière ainsi que les gratifications relatives aux médailles du travail ont été appréhendées dans le bilan (en provision pour risques et charges) et dans le compte de résultat (en charge générale d'exploitation) ;
b) ces droits potentiellement acquis par les salariés ont fait l'objet d'une évaluation au 31 décembre 2019 selon une méthode actuarielle tenant compte de l'âge, de l'ancienneté, de la progression de salaire, et de la probabilité de présence dans la société au moment du départ à la retraite ou de l'obtention de la médaille du travail.

9. Fonds pour risques bancaires généraux. — Conformément à l'article 1121-3 du règlement ANC 2014-07, les fonds pour risques bancaires généraux sont définis comme les montants que l'établissement assujetti décide d'affecter à la couverture de tels risques, lorsque des raisons de prudence l'imposent eu égard aux risques particuliers inhérents aux opérations bancaires.

10. Opérations en devises. — Conformément aux articles 2711-1 à 2731-1 du règlement ANC en remplacement du règlement CRBF n° 89-01 abrogé, les éléments d'actif et passif libellés en devises sont évalués au cours de clôture au comptant de la devise concernée. Les pertes ou gains résultant de ces conversions, ainsi que les différences de change réalisées sur les opérations de l'exercice, sont portés dans le compte de résultat.

11. Autres actifs et comptes de régularisation. — Les autres actifs regroupent les comptes ouverts aux divers agents économiques retraçant le règlement d'opérations sur titres et créances diverses envers les tiers et les impôts différés actifs.

Les comptes de régularisation incluent principalement les charges payées d'avance et les produits à recevoir ne se rapportant pas à des créances rattachées.

12. Autres passifs et comptes de régularisation. — Les autres passifs regroupent les comptes ouverts aux divers agents économiques retraçant le règlement d'opérations sur dettes diverses envers les tiers et les impôts différés passifs.

Les comptes de régularisation incluent principalement les produits constatés d'avance et les charges à payer ne se rapportant pas à des dettes rattachées.

13. Honoraires des Commissaires aux Comptes :

	Cabinet RSM	Cabinet Saint Honoré
Audit des comptes de BAKIA	6 780 € HT soit 8 136 € TTC	6 500 € HT soit 7 800 € TTC
Audit des comptes des filiales	52 770 € HT soit 63 324 € TTC	42 925 € HT soit 51 510 € TTC
Services autres que la certification des comptes (SACC)	Néant	Néant
Total	**59 550 € HT soit 71 460 € TTC**	**49 425 € HT soit 59 310 € TTC**

Conformément au paragraphe 44 de l'annexe du règlement n° 99-07 du Comité de la Réglementation Comptable, nous vous informons que le rapport de gestion est tenu à la disposition du public, au siège social, 13, place Floquet à St Jean Pied de Port (64220).

Note 1. Opérations interbancaires et assimilées :

Au 31 décembre (En milliers d'Euros)	2019			2018
	Montant brut	Dépréciations	Montant net	Montant net
Caisse, banques centrales, CCP	7 056	38	7 018	7 510
Créances sur les établissements de crédit				
Comptes ordinaires	26 974		26 974	12 192
Comptes et prêts à terme	14 827		14 827	11 305
Total des créances sur les établissements de crédit	**41 801**		**41 801**	**23 497**
Total des opérations interbancaires et assimilées	**48 858**	**38**	**48 820**	**31 007**
Dont créances rattachées	100		100	76

Note 2. Opérations avec la clientèle :

Au 31 décembre (En milliers d'Euros)	2019			2018
	Montant brut	Dépréciations	Montant net	Montant net
Créances sur la clientèle :				
Créances commerciales	13 262		13 262	20 314
Comptes ordinaires débiteurs	11 263		11 263	10 918
Autres concours à la clientèle				
Crédits à l'exportation	187		187	916
Crédits de trésorerie	22 540		22 540	20 347
Crédits à l'équipement	153 618		153 618	147 242
Crédits à l'habitat	48 319		48 319	41 775
Autres crédits à la clientèle				
Total des autres concours à la clientèle	**224 664**		**224 664**	**210 280**
Valeurs non imputées	4 568		4 568	4 113
Créances douteuses	6 629	2 122	4 507	4 550
Créances rattachées sur la clientèle	342		342	343
Total des créances sur la clientèle	**260 728**	**2 122**	**258 605**	**250 519**
Total des opérations sur la clientèle	**260 728**	**2 122**	**258 605**	**250 519**
Dont créances rattachées	342		342	343

Note 3. Risques sur crédits à la clientèle :

Au 31 décembre (En milliers d'Euros)	2019	2018
Engagements globaux bruts :		
Engagements sains	254 099	245 969
Engagements douteux (1)	4 402	2 544
Engagements douteux compromis (2)	2 227	4 046
Total des engagements globaux bruts	**260 728**	**252 558**
Dépréciations	2 122	2 039
Engagements nets	**258 605**	**250 519**
Taux de couverture des engagements douteux et douteux compromis	32,01%	30,95%
Poids des engagements bruts douteux et douteux compromis sur l'encours brut global	2,54%	2,61%

(1) : Les engagements douteux s'élevaient à 4 700 K€ au 31/12/18 (et non 2 544 K€) ; provisionnés à hauteur de 151 K€, leur taux de provisionnement était de 3,2% (et non 5,9% comme indiqué dans la Note 5 de l'annexe aux comptes 2018).
(2) : Les engagements douteux compromis s'élevaient à 1 890 K€ au 31/12/18 (et non 4 046 K€) ; provisionnés à hauteur de 1 889 K€, leur taux de provisionnement était de 99,9% (et non 46,7% comme indiqué dans la Note 6 de l'annexe aux comptes 2018)

Note 4. Ventilation des encours par catégories de contreparties :

Au 31 décembre 2019 (En milliers d'Euros)	Sociétés	Entreprises Individuelles	Particuliers	Adm. Privées /Publiques	Non-résidents	Totaux	% Catégories / encours
Catégories de risques							
Escompte commercial, Dailly	13 262					13 262	5,3%
Crédits à l'exportation	187					187	0,1%
Crédits de trésorerie	6 332	62	15 105	7	1 033	22 540	9,0%
Crédits à l'équipement	151 302	1 992		305	20	153 618	61,6%
Crédits à l'habitat	19 195	730	27 178		1 216	48 319	19,4%
Autres crédits à la clientèle							0,0%
Comptes ordinaires débiteurs	9 748	259	973	282	0	11 263	4,5%
Total	**200 026**	**3 043**	**43 256**	**594**	**2 270**	**249 188**	**100,0%**

Note 5. Ventilation des encours douteux par catégories de contreparties :

Au 31 décembre (En milliers d'Euros)	Encours brut		Dépréciations	Encours net	% Dépréciations / catégories
	Résidents	Non-résidents			
Catégories de contreparties					
Sociétés	3 573		237	3 336	6,6%
Entrepreneurs individuels					
Particuliers	829		0	829	0,0%
Administrations privées					
Total	**4 402**		**237**	**4 165**	**5,4%**

Note 6. Ventilation des encours douteux compromis par catégories de contreparties :

Au 31 décembre (En milliers d'Euros)	Encours brut		Dépréciations	Encours net	% Dépréciations / catégories
	Résidents	Non-résidents			
Catégories de contreparties					
Sociétés	2 073		1 732	342	83,5%
Entrepreneurs individuels	58		58		100,0%
Particuliers	96		96		100,0%
Administrations privées					
Total	**2 227**		**1 885**	**342**	**84,7%**

Note 7. Dépréciations & provisions pour créances douteuses :

Au 31 décembre (En milliers d'Euros)	2019	2018
Solde au 1er janvier	**3 325**	**1 904**
Impact de la mise en application en 2006 du règlement CRC 2002-03 sur l'exercice antérieur	0	0
Dotation aux dépréciations de l'exercice (1)	1 157	1 650
Reprise de dépréciations (2)	-1 855	-230
Solde au 31 décembre	**2 626**	**3 325**

(1) : Dont dotation 2019 aux dépréciations pour actualisation des flux prévisionnels recouvrables = 58,4 K€
Dont dotation 2019 aux provisions inscrites au passif = 0 K€ (dotation de 0 K€ en 2018)
(2) : Dont reprise 2019 sur dépréciations pour actualisation des flux prévisionnels recouvrables = 3 K€ ;
Au sein de cette reprise globale de 3 K€, 0 K€ sont liés à l'écoulement du temps
(Rapprochement de l'échéance prévisionnelle de recouvrement de la créance)
Dont reprise 2019 sur provisions inscrites au passif = 0 K€ (0 K€ en 2018)

Les dépréciations ont été constituées au titre des opérations suivantes :

	2019	2018
Dépréciations déduites de l'actif		
Relatives aux opérations avec les établissements de crédit	38	38
Relatives aux opérations avec la clientèle	2 122	2 039
Relatives aux titres	466	1 248
Total des dépréciations déduites de l'actif	**2 626**	**3 325**
Provisions inscrites au passif		
Relatives aux engagements par signature	0	0
Relatives aux risques de change	0	0
Relatives aux créances risquées et assimilées	0	0
Total des provisions inscrites au passif	**0**	**0**
Total des dépréciations et provisions pour créances douteuses	**2 626**	**3 325**

Les dépréciations des créances douteuses couvrant des risques inscrits à l'actif du bilan sont affectées en déduction des actifs concernés

Les provisions maintenues au passif du bilan sont constituées des provisions pour engagements par signature et des provisions pour procès et autres préjudices, ainsi que des provisions pour risques

Note 8. Opérations sur titres de transaction, de placement et assimilés, et d'investissement :

Au 31 décembre (En milliers d'Euros)	2019			2018
	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette comptable	Valeur nette comptable
Titres de transaction :				
Effets publics et valeurs assimilées				
Obligations et autres titres à revenu fixe				
Actions et autres titres à revenu variable				
Actions propres détenues par le groupe				
Total des titres de transaction				
Dont créances rattachées				
Dont actions et obligations non cotées				
Titres de placement et assimilés :				
Effets publics et valeurs assimilées				
Obligations et autres titres à revenu fixe	24 712	79	24 633	46 018
Actions, autres titres à revenu variable et titres de l'activité de portefeuille (1)	251 300	387	250 912	178 313
Actions propres				
Total des titres de placement et assimilés	**276 012**	**466**	**275 546**	**224 331**
Dont créances rattachées	274		274	774
Dont actions et obligations non cotées				
Titres d'investissement				
Effets publics et valeurs assimilées				
Obligations et autres titres à revenu fixe				
Total des titres d'investissement				
Dont créances rattachées				
Dont obligations non cotées				
Total des titres de transaction, de placement et assimilés et d'investissement	**276 012**	**466**	**275 546**	**224 331**
Dont créances rattachées			274	774
Dont effets publics et valeurs assimilées				
Obligations et autres titres à revenu fixe	24 712	79	24 633	46 018
Dont obligations non cotées				
Actions et autres titres à revenu variable	251 300	387	250 912	178 313
Dont actions non cotées				

(1) : Les 178 313 K€ d'actions et autres titres à revenu variable au 31/12/18 comprenaient 10 631 K€ de titres de FCT, reclassés parmi les titres à revenu fixe au 31/12/19 ; leur montant s'élève à 22 658 K€ au 31/12/19

Le montant des différences entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement (écart résiduel) s'élève :
— Pour les titres de placement : 0,2 K€ au 31/12/19 (contre + 3,1 K€ au 31/12/18)
La juste valeur ("fair value") au 31/12/19 s'élève à 1 762 K€ pour les obligations, 276 390 K€ pour les titres d'OPCVM et 0 K€ pour les titres de créances négociables (contre 3 451 K€ pour les obligations, 178 313 K€ pour les titres d'OPCVM et 42 567 K€ pour les titres de créances négociables au 31/12/18), sachant que la valeur nette comptable de notre portefeuille de titres de placement a augmenté de 51 602 K€ entre le 31/12/18 et le 31/12/19 et que la valeur comptable des obligations et autres titres à revenu fixe émis par des organismes publics s'élève à 0 K€ au 31/12/19.

Note 8 bis. Ventilation des obligations par durée résiduelle :

Au 31 décembre (En milliers d'Euros)	2019	2018
Moins de 3 mois		
De 3 mois à 1 an	951	1 813
De 1 an à 5 ans		877
Plus de 5 ans	889	873
Total	**1 841**	**3 563**

Note 8 Ter - Titres de participation, autres titres détenus à long terme :

Au 31 décembre (En milliers d'Euros)	Valeur brute 2019	Dépréciations 2019	Valeur nette 2019	Valeur nette 2018
Autres titres détenus à long terme	1 619	5	1 614	2 768
Total des autres titres détenus à long terme	**1 619**	**5**	**1 614**	**2 768**

Note 9. Immobilisations incorporelles et corporelles :

Au 31 décembre (En milliers d'Euros)	2019			2018
	Montant brut	Amortissements et dépréciations	Montant net	Montant net
Immobilisations incorporelles :				
Immobilisations en cours	1 691		1 691	1 449
Droit au bail	375		375	375
Fonds de commerce	126		126	126
Logiciels informatiques	903	714	189	122
Total des immobilisations incorporelles	3 095	714	2 381	2 072
Immobilisations corporelles :				
Immobilisations en cours	231		231	21
Terrains et constructions	5 042	2 439	2 603	2 775
Immeubles en location simple				
Equipements, mobiliers, installations	4 775	3 198	1 577	1 662
Autres immobilisations	8 251	7 069	1 182	1 443
Total des immobilisations corporelles	**18 299**	**12 706**	**5 593**	**5 900**
Total des immobilisations corporelles et incorporelles	**21 394**	**13 420**	**7 974**	**7 972**

Aucune provision pour dépréciation d'actifs n'a été constituée à la clôture de l'exercice.

(En milliers d'Euros)	31/12/2018	Acquisitions	Sorties	31/12/2019
Immobilisations incorporelles :				
Immobilisations en cours	1 449	365	123	1 691
Droit au bail	375			375
Fonds de commerce	126			126
Logiciels informatiques	765	186	49	903
Total des immobilisations incorporelles	**2 715**	**551**	**171**	**3 095**
Immobilisations corporelles :				
Immobilisations en cours	21	210		231
Terrains et constructions	5 042			5 042
Immeubles en location simple				
Equipements, mobiliers, installations	4 364	487	77	4 775
Autres immobilisations	8 221	30		8 251
Total des immobilisations corporelles	**17 648**	**728**	**77**	**18 299**
Valeur brute des immobilisations	**20 364**	**1 279**	**248**	**21 394**

(En milliers d'Euros)	31/12/2018	Augmentation	Diminution	31/12/2019
Amortissements cumulés	12 392	1 131	102	13 420
Total Amortissements cumulés	**12 392**	**1 131**	**102**	**13 420**

Note 10. Comptes de régularisation et autres actifs :

Au 31 décembre (En milliers d'Euros)	2019	2018
Comptes de régularisation – Actif :		
Comptes d'encaissements	494	0
Comptes d'ajustements débiteurs		
Produits à recevoir	1 828	648
Charges constatées d'avance	172	316
Total des comptes de régularisation - Actif	**2 495**	**965**
Autres actifs :		
Créances rattachées	20	20
Actif divers	5 582	8 235
Total des autres actifs	**5 602**	**8 255**
Total des comptes de régularisation et autres actifs	**8 097**	**9 220**

Note 11. Comptes créditeurs interbancaires et titres émis sur les marchés interbancaires :

Au 31 décembre (En milliers d'Euros)	2019	2018
Comptes créditeurs interbancaires et assimilés :		
Comptes ordinaires à vue		
Comptes et emprunts à terme	58	78
Opérations de pension		
Titres donnés en pension livrée		
Autres valeurs données en pension ou vendues ferme		
Total des opérations de pension		
Autres sommes dues	2 315	1 903
Total des comptes créditeurs interbancaires et assimilés	**2 372**	**1 981**
Dettes envers les établissements de crédit représentées par un titre :		
Titres du marché interbancaire		
Total des opérations interbancaires et assimilées créditrices	**2 372**	**1 981**
Dont dettes rattachées		

Note 12. Comptes créditeurs de la clientèle :

Au 31 décembre (En milliers d'Euros)	2019	2018
Comptes d'épargne à régime spécial :		
A vue	77 060	67 394
A terme	7 431	7 087
Total des comptes d'épargne à régime spécial	**84 491**	**74 482**
Autres dettes :		
A vue	391 425	343 402
A terme	47 773	34 531
Dettes rattachées à terme	19	21
Total des autres dettes	**439 217**	**377 955**
Total des comptes créditeurs de la clientèle	**523 708**	**452 436**
Dont dettes rattachées	19	21

Note 13. Bons de caisse et créances négociables :

Au 31 décembre (En milliers d'Euros)	2019	2018
Dettes envers la clientèle représentées par un titre :		
Titres de créances négociables		
Bons de caisse		
Total des dettes envers la clientèle représentées par un titre		
Dont dettes rattachées		

Note 14. Comptes de régularisation et autres passifs :

Au 31 décembre (En milliers d'Euros)	2019	2018
Comptes de régularisation – Passif :		
Charges à payer	1 209	768
Comptes d'ajustements créditeurs	218	183
Comptes d'encaissements		
Autres comptes de régularisation créditeurs	301	278
Total des comptes de régularisation - Passif	**1 727**	**1 229**
Autres passifs :		
Compte de règlement relatif aux opérations sur titres		
Autres créditeurs et passifs divers	3 186	2 700
Total des autres passifs	**3 186**	**2 700**
Total des comptes de régularisation et autres passifs	**4 913**	**3 930**

Note 15. Encours de dépôts collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement :

Au 31 décembre (En milliers d'Euros)	2019	2018
Plans d'épargne-logement (PEL)		
Ancienneté de moins de 4 ans	714	1 131
Ancienneté comprise entre 4 et 10 ans	2 147	1 654
Ancienneté de plus de 10 ans	4 550	4 282
Sous-total	**7 411**	**7 066**
Comptes épargne-logement (CEL)	2 601	2 636
Total	**10 013**	**9 702**

Note 16. Encours de crédits à l'habitat octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement :

Au 31 décembre (En milliers d'Euros)	2019	2018
Plans d'épargne-logement (PEL) :		
Ancienneté de moins de 4 ans		
Ancienneté comprise entre 4 et 10 ans	20	33
Ancienneté de plus de 10 ans		
Sous-total	**20**	**33**
Comptes épargne-logement (CEL)	55	83
Total	**75**	**116**

Note 17. Provisions sur engagements liés aux comptes et plans d'épargne-logement :

(En milliers d'Euros)	31/12/2018	Dotations	Reprises	31/12/2019
Plans d'épargne-logement (PEL)				
Ancienneté de moins de 4 ans				
Ancienneté comprise entre 4 et 10 ans				
Ancienneté de plus de 10 ans				
Sous-total				
Comptes épargne-logement (CEL)				
Total				

Note 18. Ecart d'acquisition :

Au 31 décembre (En milliers d'Euros)	2018	Variations	2019
Ecarts d'acquisition positifs			
Ecarts d'acquisition bruts	78		78
Amortissements pratiqués	78		78
Ecarts d'acquisition nets	-		-
Ecarts d'acquisition négatifs			
Ecarts d'acquisition bruts	400		400
Amortissements pratiqués	400		400
Ecarts d'acquisition nets	-		-

Note 19. Provisions pour risques et charges :

(En milliers d'Euros)	31/12/2018	Dotations	Reprises	31/12/2019
Risques de contrepartie				
Risques de change				
Litiges				
Engagements sociaux	979	11	1	989
Total	**979**	**11**	**1**	**989**

Note 20. Fonds pour risques bancaires généraux :

(En milliers d'Euros)	31/12/2018	Dotations	Reprises	31/12/2019
Fonds pour risques bancaires généraux	1 000			1 000
Total	1 000			1 000

Ces fonds sont destinés à couvrir les risques généraux inhérents aux activités des établissements de crédit, conformément aux conditions requises par le règlement CRBF n° 90-02

Note 21. Tableau de variation des capitaux propres consolidés hors FRBG en milliers d'euros (part du groupe) :

Tableau de variation des capitaux propres consolides hors FRBG en milliers d'euros (part du groupe)	Capital	Primes	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Ecarts de conversion	Ecart de réévaluation	Titres de l'entreprise consolidante	Total des capitaux propres part du groupe hors FRBG
Situation au 31 décembre 2017	**152**		**56 560**	**5 181**				**61 893**
Résultat mis en réserves			5 181	-5 181				
Distribution de dividendes			-500					-500
Résultats individuels des sociétés du groupe				10 321				10 321
Augmentation de capital								
Ecarts d'acquisition								
Changement de méthode comptable								
Elimination des dividendes intra-groupe				-5 924				-5 924
Retraitements de consolidation								
Impôts différés				-1 305				-1 305
Provision pour IFC et médailles du travail				8				8
Amortissements dérogatoire				-5				-5
Provision pour crédits MT / LT								
Autres variations			126	-50				76
Situation au 31 décembre 2018	**152**		**61 367**	**3 045**				**64 565**
Résultat mis en réserves			3 045	-3 045				
Distribution de dividendes			-2 000					-2 000
Résultats individuels des sociétés du groupe				9 555				9 555
Augmentation de capital								
Ecarts d'acquisition								
Changement de méthode comptable								
Elimination des dividendes intra-groupe				-4 440				-4 440
Retraitements de consolidation								
Impôts différés				-906				-906
Provision pour IFC et médailles du travail				-10				-10
Amortissements dérogatoire				-3				-3
Provision pour crédits MT / LT								
Autres variations			8					8
Situation au 31 décembre 2019	**152**		**62 420**	**4 196**				**66 768**

Note 22. Engagements de hors bilan :

Au 31 décembre (En milliers d'Euros)	2019	2018
Engagements de financement donnés et reçus		
Engagements de financement donnés		
Aux établissements de crédit		
A la clientèle		
Ouverture de crédits confirmés		
Ouverture de crédits documentaires	203	203
Autres ouvertures de crédits confirmés	71 763	70 901
Autres engagements en faveur de la clientèle	40	40
Total des engagements de financement donnés	**72 006**	**71 145**
Dont engagements douteux	4	66
Accords de refinancement "stand-by" reçus		
Des établissements de crédit		
De la clientèle		
Total des engagements de financement reçus		
Engagements de garantie donnés et reçus :		
Engagements de garantie donnés		
D'ordre des établissements de crédit		
Confirmation d'ouverture de crédits documentaires		
Ouverture de crédits confirmés		
Autres garanties	942	
D'ordre de la clientèle		
Cautions, avals et autres garanties		
Cautions immobilières		
Cautions administratives et fiscales	354	284
Autres garanties	15 637	15 215
Autres garanties d'ordre de la clientèle	32 258	29 789
Total des engagements de garantie donnés	**49 190**	**45 288**
Dont engagements douteux	306	304
Engagements de garantie reçus :		
Des établissements de crédit	5 220	5 814
De la clientèle		
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées		
Garanties reçues de la clientèle financière		
Autres garanties reçues (1)	131 598	
Total des engagements de garantie reçus	**136 818**	**5 814**
(1) : Les autres garanties reçues de la clientèle s'élevaient à 71 103,6 K€ au 31/12/18		

Note 22 bis. Engagements de hors bilan (suite) :

Au 31 décembre (En milliers d'Euros)	2019	2018
Engagements sur titres donnés et reçus :		
Engagements donnés sur titres	22 317	
Titres à donner	22 317	
Total des engagements donnés sur titres	**22 317**	
Engagements reçus sur titres	22 810	
Titres à recevoir	22 810	
Total des engagements reçus sur titres	**22 810**	
Engagements sur opérations en devises et sur instruments financiers à terme :		
Engagements donnés sur opérations en devises et sur instruments financiers à terme		
Engagements sur opérations en devises		
Engagements sur instruments financiers à terme		
Total des engagements donnés		
Engagements reçus sur opérations en devises et sur instruments financiers à terme		
Engagements sur opérations en devises		
Engagements sur instruments financiers à terme		
Total des engagements reçus		
Autres engagements donnés et reçus :		
Autres engagements donnés		
Valeurs affectées en garantie d'opérations sur marchés à terme		
Autres valeurs affectées en garantie		
Autres engagements donnés		
Total des autres engagements donnés		
Dont engagements douteux		
Autres engagements reçus		
Valeurs reçues en garantie d'opérations sur marchés à terme		
Autres valeurs reçues en garantie	613	806
Autres engagements reçus		
Total des autres engagements reçus	**613**	**806**

Note 23. Echéances des emplois et des ressources :

Au 31 décembre (En milliers d'Euros)	Durées restant à courir						Au 31/12/18
	Opérations à vue et au jour le jour	Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Total
Emplois :							
Opérations interbancaires et assimilées	**34 143**				**14 677**	**48 820**	**31 007**
Caisse, banque centrale, CCP	7 018					7 018	7 510
Effets publics et valeur assimilées							
Créances sur les établissements de crédit	27 124				14 677	41 801	23 497
Opérations avec la clientèle	**20 760**	**29 251**	**38 629**	**98 122**	**71 844**	**258 605**	**250 519**
Créances sur la clientèle	20 760	29 251	38 629	98 122	71 844	258 605	250 519
Opérations de crédit-bail et assimilées							
Obligations et autres titres à revenu fixe		**213**	**951**	**22 658**	**889**	**24 712**	**46 270**
Titres de transaction							
Titres de placement		213	951	22 658	889	24 712	46 270
Titres d'investissement							
Ressources							
Opérations interbancaires et assimilées	**2 315**	**8**	**22**	**28**		**2 372**	**1 981**
Comptes créditeurs interbancaires et assimilés	2 315	8	22	28		2 372	1 981
Dettes envers les établissements de crédit représentées par un titre							
Opérations avec la clientèle	**468 502**	**44 781**	**9 369**	**749**	**307**	**523 708**	**452 436**
Comptes créditeurs de la clientèle	468 502	44 781	9 369	749	307	523 708	452 436
Dettes envers la clientèle représentées par un titre							

Note 24. Intérêts, produits et charges assimilés :

Au 31 décembre (En milliers d'Euros)	Charges d'exploitation		Produits d'exploitation		Produits / Charges nets	
	2019	2018	2019	2018	2019	2018
Sur opérations avec les établissements de crédit	0	0	139	106	139	106
Sur opérations avec la clientèle	598	586	8 098	8 249	7 500	7 663
Sur opérations de crédit-bail	0	0	0	0	0	0
Relatives à des dettes représentées par un titre	0	0	1	1	1	1
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	4	6	1 682	1 962	1 678	1 956

Total des intérêts et produits / charges assimilées	**603**	**592**	**9 920**	**10 318**	**9 318**	**9 726**

Note 25 Commissions :

Au 31 décembre (En milliers d'Euros)	Charges d'exploitation		Produits d'exploitation		Produits / Charges nets	
	2019	2018	2019	2018	2019	2018
Sur opérations de trésorerie et interbancaires	24	24	0	0	-24	-24
Sur opérations avec la clientèle	0	0	1 883	1 908	1 883	1 908
Relatives aux opérations sur titres	169	159	0	0	-169	-159
Sur opérations de change	0	0	0	0	0	0
Relatives à des prestations de services bancaires et financiers	1 046	953	5 836	4 922	4 790	3 968
Sur opérations de hors-bilan	1	1	455	433	453	432
Total des commissions	**1 241**	**1 138**	**8 174**	**7 263**	**6 933**	**6 126**

Note 26. Revenus des titres à revenu variable :

Au 31 décembre (En milliers d'Euros)	2019	2018
Actions et autres titres à revenu variable	2	2
Participations et autres titres détenus à LT		
Parts dans les entreprises liées		
Total des revenus des titres à revenu variable	**2**	**2**

Note 27 - Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés :

Au 31 décembre (En milliers d'Euros)	2019	2018
Résultat net sur cessions	4 542	3 374
Dotation (reprise) nette aux (de) provisions pour dépréciation	782	-1 248
Total des gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	**5 324**	**2 126**

Note 28. Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation :

Au 31 décembre (En milliers d'Euros)	2019	2018
Titres de transaction	0	0
Change	4	4
Instruments financiers	0	0
Total des gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	**4**	**4**

Note 29. Autres produits et charges d'exploitation bancaire :

Au 31 décembre (En milliers d'Euros)	Charges d'exploitation		Produits d'exploitation		Produits / Charges nets	
	2019	2018	2019	2018	2019	2018
Sur opérations de location simple			51	15	51	15
Autres	16	48	309	103	292	55
Total des autres produits et charges d'exploitation bancaire	**16**	**48**	**360**	**117**	**343**	**70**

Note 30. Frais du personnel :

Au 31 décembre (En milliers d'Euros)	2019	2018
Salaires et traitements	6 078	5 627
Charges sociales		
Charges de retraite	439	417
Autres charges sociales	1 943	1 789
Total des charges sociales	**2 382**	**2 206**
Intéressement et participation des salariés		
Intéressement des salariés		
Participation des salariés	186	0
Total de l'intéressement et de la participation des salariés	**186**	**0**
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	447	614
Total des frais de personnel	**9 093**	**8 447**
Effectif moyen	133	130
Dont cadres	46	42

Engagements sociaux :En application de leur convention collective respective, les sociétés du groupe BAKIA sont amenées à verser à leurs salariés partant à la retraite une indemnité de départ. Les droits potentiellement acquis à ce titre par les salariés ont fait l'objet d'une évaluation au 31/12/2019.

La méthode actuarielle retenue :
Rétrospective prorata temporis tient compte de l'âge, de l'ancienneté, de la progression de salaire, et de la probabilité de présence dans la société au moment du départ à la retraite ; sur la base du salaire annuel et un taux d'actualisation et de revalorisation annuelle nette du fonds de 0,9%.
Dans le cadre de la recommandation 2003-R-01 du CNC, le Groupe a provisionné ces engagements sociaux.

Au 31/12/2019, ces derniers s'élèvent à 455 636 €, contre 456 807 € au 31/12/2018.La variation 2019, soit -1 171 €, figure en charge générale d'exploitation.

Concernant la médaille du travail, l'engagement au 31/12/2019, qui s'élève à 533 212 €, a également fait l'objet d'un provisionnement au passif du bilan, contre 521 908 € au 31/12/2018.La variation 2019, soit +11 304 €, figure en charge générale d'exploitation.

Le Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE) a été supprimé au 1er janvier 2019 et remplacé par un allègement de cotisations patronales pérenne, ciblé sur les bas salaires ; pour mémoire le montant du CICE perçu en 2018 s'élevait à 171 236 €

Note 31. Gains nets sur actifs immobilisés :

Au 31 décembre (En milliers d'Euros)	2019	2018
Immobilisations d'exploitation :		
Produits de cession des éléments d'actifs cédés	1 659	500
Valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	-1 650	-248
Gains nets sur immobilisations d'exploitation	8	252
Total des gains nets sur actifs immobilisés	**8**	**252**

Note 32. Coût du risque :

Au 31 décembre (En milliers d'Euros)	2019			2018
	Opérations avec la clientèle	Autres opérations	Total	Total
Dotations aux provisions de l'exercice :				
Risques de contrepartie	-691	0	-691	-403
Risques de change	0	0	0	0
Litiges	0	0	0	0
Engagements sociaux	0	0	0	0

Total des dotations aux provisions de l'exercice	**-691**	**0**	**-691**	**-403**
Reprises de provisions de l'exercice :				
Risques de contrepartie	608	0	608	230
Risques de change	0	0	0	0
Litiges	0	0	0	0
Engagements sociaux	0	0	0	0
Total des reprises de provisions de l'exercice	**608**	**0**	**608**	**230**
Dotation nette aux provisions de l'exercice :	**-83**	**0**	**-83**	**-173**
Créances irrécouvrables non couvertes par des provisions	0	0	0	0
Créances irrécouvrables couvertes par des provisions	-295	0	-295	-16
Récupérations sur créances amorties	79	0	79	2
Total du coût du risque	**-299**	**0**	**-299**	**-186**
Dont :				
Charge nette des provisions constituées au titre des risques spécifiques	*-299*	*0*	*-299*	*-186*
Reprise nette des provisions constituées au titre des risques pays				

Note 33. Provisions règlementées :

Au 31 décembre (En milliers d'Euros)	2019	2018
Dotations aux provisions de l'exercice :		
Crédits moyens/longs terme		
Amortissements dérogatoires		
Total des dotations aux provisions de l'exercice		
Reprises de provisions de l'exercice :		
Crédits moyens/longs terme		
Amortissements dérogatoires		
Total des reprises de provisions de l'exercice		
Reprises nettes de dotations / Dotations nettes de reprise de l'exercice		

Note 34. Résultat exceptionnel :

Au 31 décembre (En milliers d'Euros)	2019	2018
Charges exceptionnelles (Actifs)	0	0
Autres Charges exceptionnelles	0	0
Produits exceptionnels	0	0
Total du résultat exceptionnel	**0**	**0**

Note 35. Impôt sur les bénéfices :

Au 31 décembre (En milliers d'Euros)	2019	2018
Impôts courants	-1 381	-57
Impôts différés	-921	-1 305
Charge nette de l'impôt sur les bénéfices	**-2 302**	**-1 362**

L'impôt courant représente l'impôt exigible au titre du résultat de l'exercice. L'impôt différé représente la différence entre l'ouverture et la clôture de l'exercice des stocks de différences temporaires et des retraitements liés aux opérations de consolidation.

Au 31 décembre (En milliers d'Euros)	2019	2018
La position d'impôt différé s'analyse ainsi :		
Impôts différés actif		
Différences temporaires	1 636	2 660
Total impôts différés actif	**1 636**	**2 660**
Impôts différés passif		

Différences temporaires	-1	-105
Total impôts différés passif	**-1**	**-105**
Total	**1 636**	**2 555**

Au 31 décembre (En milliers d'Euros)	**2019**	**2018**
Résultat comptable consolidé avant impôt	6 566	11 683
Charge d'impôt théorique aux taux en vigueur	-1 979	-3 998
Impact des différences de taux d'imposition	9	19
Impact des charges / produits définitivement non déductibles / imposables	-332	2 618
Charge d'impôt sur les bénéfices effective	**-2 302**	**-1 361**

IV. — Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés.
(Exercice clos le 31 décembre 2019.)

A l'assemblée générale de la société BAKIA,

Opinion. — En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société BAKIA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le gérant le 23 avril 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.
Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion :

— Référentiel d'audit : Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.
Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés" du présent rapport.

— Indépendance : Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation. — Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « 1. Faits caractéristiques de l'exercice » de l'annexe, qui fait état de la procédure en cours visant à recouvrer les sommes engagées dans le cadre du déploiement d'un progiciel bancaire.

Justification des appréciations. — En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.
Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

— Créances sur la clientèle : Le paragraphe V.3 "Créances sur la clientèle" de l'annexe décrit comment votre société comptabilise des dépréciations et des provisions pour couvrir les risques sur les créances envers la clientèle.

Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au recensement des expositions et au suivi des risques de crédit et de contrepartie, et nous avons vérifié le caractère approprié des méthodologies de dépréciation.

— Portefeuilles titres : Le paragraphe V.I "Portefeuille titres" de l'annexe décrit les modes de comptabilisation, de classement et d'évaluation des titres de transaction, de placement, d'investissement et de participations.
Nous avons apprécié, au regard des dispositions légales et réglementaires, la pertinence du mode de comptabilisation ainsi décrit et nous nous sommes assurés de sa correcte application.

Vérification du rapport sur la gestion du groupe. — Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe du Gérant. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de ta crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés.

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.
Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.
Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Gérant.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés.

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir ta viabilité ou ta qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre des comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Fait à Paris, le 13 mai 2020.
Les commissaires aux comptes :

RSM PARIS :

Société de Commissariat aux Comptes Membre de la Compagnie Régionale de Paris :

Martine LECONTE ;

Associée,

SAINT HONORE BK&A

Société de Commissariat aux Comptes Membre de la Compagnie Régionale de Paris :

Frédéric BURBAND ;

Associé.